Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

## DECISION N° 20240404\_P\_064 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

## Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec la Mairie d'Aurec-sur-Loire pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes ainsi que du gymnase des prairies, dans le cadre de la journée sécurité routière.

Le Président.

N° 20240404 P 064

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET** 

Mairie d'Aurec sur Loire, Représentée par M. ROUSSET Laurent Place du Breuil, 43110 Aurec-sur-Loire

Pour la mise à disposition de la salle des fêtes ainsi que du gymnase des prairies (hors dojo et terrain sportif) dans le cadre de la journée sécurité routière.

<u>Dates</u>: Les 8 avril 2024 <u>Durée</u>: de 8h00 à 17h30

Participants: Elèves de 4ème (environ 150 personnes)

Montant: A titre gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, le 4 avril 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

## AR Prefecture

043-244301131-20240404-20240404\_P\_064-AU Reçu le 09/04/2024